

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 22 SEPTEMBRE.

Une feuille ministérielle des départements avait annoncé que l'ouverture des chambres, aurait lieu le 12 décembre. Une autre feuille doctrinaire rectifie aujourd'hui cette nouvelle en annonçant que la réunion des chambres aura lieu le 28 décembre.

Nous lisons dans le *Journal des Débats*: « M. le comte Pozzo dit Borgo est depuis deux jours à Paris, il doit vers la fin du mois, retourner à Londres pour y reprendre ses fonctions d'ambassadeur de Russie. »

Le comte Septime de Latour-Maubourg, nommé à l'ambassade d'Espagne, doit partir sous peu de jours pour Madrid. Quelques personnes ont fait courir, à cet égard, un bruit assez étrange; elles ont dit que les routes étaient interceptées, la légation française a fait demander des passes à don Carlos. Ces passes ont été déjà plusieurs fois accordées; M. de Rayneval en a obtenu quatre pour son retour en France; elles ont été respectées par les troupes de don Carlos.

(J. Général.)

Dans les courses de chevaux qui ont eu lieu cette année, lord Seymour a gagné quatre prix montant 14,000 fr. Le comte de Cambry deux prix montant 18,000 fr. M. de Blangy, un prix de 6,000 fr. M. Lupin, un prix de 2,000 fr.

Total . . . 40,000

Les plus grandes vitesses obtenues cette année ont été fournies, dans les chevaux de trois ans, par *Bélida*, qui a franchi 2,000 mètres dans 2 minutes 21 secondes 1/2; dans les chevaux de 4 ans et au dessus, par *Volante*, qui a franchi 4,000 mètres en 4 minutes 55 secondes 1/2. Mais il faut citer hors ligne *Frank*, à lord Seymour, comme cheval tout à fait extraordinaire; car, encore bien qu'il n'ait que 3 ans, il a eu aujourd'hui une des vitesses les plus extraordinaires de l'hippodrome. On cite *Félix*, au haras de Viroflay, qui franchit, en 1834, la même distance en 4 minutes 50 secondes; mais *Félix* avait quatre ans passés.

— On lit dans le *Journal de Paris*:

« Depuis quelque temps il y a eu plusieurs suicides parmi les militaires. Quelque soit la cause de ces actes de désespoir, qu'on les attribue au dégoût de la vie ou du service, à des amours contrariées, à des chagrins quelconques, nous ne pouvons que déplorer ces fâcheux événements. Il n'est peut-être pas inopportun de rappeler ici que le suicide a été justement flétri par l'empereur Napoléon, dans un ordre du jour que nous croyons devoir reproduire textuellement:

ORDRE DU JOUR.

Saint-Cloud, 22 floréal an x.

Le grenadier Goblin s'est suicidé pour des raisons d'amour; c'était d'ailleurs un bon sujet. C'est le second événement de ce genre qui arrive au corps depuis un mois.

Le premier consul ordonne qu'il soit mis à l'ordre du jour de la garde: « Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme, qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie.

« S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. »

Signé BONAPARTE.

Telle est cette pièce, si remarquable comme tout ce qui est émané du génie supérieur de l'empereur Napoléon. L'effet en fut tel qu'il l'avait espéré: le suicide cessa aussitôt parmi les militaires.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid annoncent que M. Mendizabal a été nommé ministre des finances.

Après un mois d'une fausse abnégation, la révolution se trouve couronnée dans celui qui l'a faite; mais la question est de savoir si bientôt elle ne l'aura pas débordée.

Nous ne croyons pas que la république ait beaucoup de partisans en Espagne; cependant elle vient d'être proclamée, selon certaines dépêches, à Tortose, selon d'autres, à Valence.

Si nous sommes bien informés, ce serait le 14 au soir, peu d'instants avant le départ du courrier, que le gouvernement de Madrid en aurait reçu la nouvelle, et il est certain que dans la journée du 12 il a craint lui-même un mouvement anarchique dans la capitale. Ce mouvement, préparé depuis quelques jours dans les clubs, aurait eu pour résultat de faire tomber le pouvoir aux mains de quelques hommes plus avancés que le ministère actuel, tels que N. Roziga et M. Cardero, qu'on sait disposés à ne reculer devant aucun excès.

La *Gazette de Madrid*, du 14, contient un décret qui institue dans chaque capitale de province une nouvelle junte spéciale pour accélérer la vente des monastères et autres propriétés, meubles et immeubles, qui appartiennent aux établissements religieux supprimés.

Par une autre ordonnance est instituée une commission chargée de rédiger un projet de loi ou règlement sur les moyens de remplacer le dîme.

Les journaux gardent le silence sur les événements de la

guerre, et on paraît avoir momentanément perdu la trace de Gomez. La grande question qui occupe la presse de Madrid, c'est la nécessité de destituer tous les fonctionnaires employés sous le régime précédent.

On lit dans la correspondance ordinaire:

Madrid, 14 septembre.

Le ministère s'est enfin complété. Sous la présidence de M. Calatrava, qui garde le portefeuille des affaires étrangères, M. Mendizabal accepte le ministère des finances; M. Lopez le portefeuille de l'intérieur, M. Gilla Cuadra ceux de la marine et du commerce réunis, M. Laddero celui de grâce et justice; le marquis de Rodil reste à la guerre. On s'attendait à ces choix. L'inauguration du nouveau ministère n'a donc pas produit une vive impression; cependant ses premiers actes sont significatifs. Un décret du 10 nomme Mina inspecteur-général de la milice nationale du royaume. En attendant le rétablissement de sa santé, le général Lahera est chargé par intérim de ses importantes fonctions. Il y a dans ce choix du général Mina une arrière-pensée politique que tout le monde devine: la conduite récente de Mina pouvait faire désirer au gouvernement de se l'attacher aussi étroitement que possible; la place qu'on vient de lui conférer est une sorte de sûreté prise à son égard. M. Cayetano Cardero est nommé secrétaire de cette inspection. On se rappelle la défense de l'hôtel des postes par ce nouveau fonctionnaire, le 18 janvier 1835.

On assure encore que M. Olozaga, écarté du ministère par suite des conditions trop dures qu'il a faites, ne croit son triomphe qu'ajourné; il espère, dit-on, être bientôt pourvu d'un portefeuille, et il ne dissimule pas à ses amis politiques que ce retour de fortune pourra être accéléré par des circonstances que son parti pourrait faire naître; car les sociétés secrètes redoublent d'activité dans le but de s'organiser complètement avant l'ouverture des Cortès.

On lit dans la *Sentinelle de Bayonne* du 17 septembre:

« Le général Lebeau, dont l'inaction avait appelé l'attention générale, vient d'en faire connaître le motif; il paraît qu'il a à lutter contre les mêmes obstacles que son prédécesseur, et que le défaut de vivres et de solde le condamne à garder la ligne sans bouger. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un vol d'une rare audace vient d'être commis rue de la Paix.

Il existe à l'entrée de cette rue populeuse un industriel anglais qui cumule deux professions fort distinctes, celle de bottier et celle de changeur. Hier, à l'entrée de la nuit, ce particulier sortit, non sans avoir pris le soin de fermer hermétiquement sa boutique, dont il mit la clé dans sa poche. A neuf heures du soir, quand il rentra, il fut surpris de trouver sa porte entrebâillée; mais sa stupeur fut plus grande encore quand, ayant pénétré dans son domicile avec quelques voisins que ses exclamations avaient attirés, il s'aperçut que les hardis voleurs s'étaient introduits chez lui en son absence, à l'aide sans doute de fausses clés, car il n'existait aucune trace extérieure d'effraction. Quand aux pertes essayées par le bottier changeur, elles sont, dit-on, considérables. Les voleurs ayant commencé par faire main-basse sur les valeurs monnayées qui existaient dans le comptoir, se seraient ensuite rabattus sur les bottes qui garnissaient le magasin. Plusieurs douzaines de paires de bottes avaient en effet disparu; mais, en revanche, les malfaiteurs avaient laissé, au milieu de la boutique, deux mauvaises paires de bottines que probablement ils portaient au moment de l'expédition; et qui, comme premières pièces de conviction, ont été déposées entre les mains de la justice. (Siècle)

Le juge de paix. — Qu'est-ce que vous réclamez de ce maître d'hôtel, Samuel?

Samuel. — Votre honneur, les 3 pences (20 c.) que j'avais donnés pour coucher chez lui l'avant-dernière nuit.

— Est-ce que vous n'y avez pas couché?

— Pardon, mais je n'y ai pas dormi toute la nuit.

— Mais quand il vous donne à coucher, est-ce qu'il s'engage à vous faire dormir?

— Non, mais il ne me dit pas qu'il m'en empêcherait... Voilà la chose: j'étais chargé d'argent à peu près comme un crapaud de plumes; je vois, en passant dans Gornith-Lane: « A l'hôtel de la Corde; ici l'on couche à la nuit pour 2 pences. » C'était mon affaire: j'entre, je paie; et je demande la chambre à coucher. On me conduit dans un grand cellier; il régnait, au tour des quatre murs, à trois pieds du sol, une sorte de hamac omnibus, une grande toile à voile de cinq pieds de long. Je ne suis pas difficile, et bien que la société fût un peu mélangée, je ne fais pas d'observation, je me couche. Mais je n'avais pas pris pour un penny de sommeil, quand, *patatra!* voilà le maître qui lâche les quatre cordes du hamac monstre, et nous voilà nous réveillant péle-mêle, et tombés sur le nez de trois pieds de haut. Les autres se sont en allés sans rien dire, mais moi, je réclame, parce que quand on dit aux citoyens qu'on les logera à la nuit, il ne doit pas être permis de leur enlever leur lit de dessous eux de cette façon-là.

Le juge. — M. le maître d'hôtel, qu'avez-vous à dire? — Tout cela est vrai; mais il ne vous a pas dit qu'il était six heures.

— Et bien, après quand il aurait été six heures?

— C'est la règle de la maison. Quand nous l'avons prise, mon épouse et moi, les lits étaient par terre sur de la bonne paille, il s'en suivait que les bonnes gens dormaient jusqu'à des midi, une heure, au lieu d'aller travailler, et qu'on ne pouvait pas donner de l'air à la chambre. Or, comme nos locataires sont des marchands d'habits et des ramoneurs qui ont besoin de se lever de bonne heure, on a adopté le système du hamac, et l'on sonne le réveil à six heures, en été, à sept heures en hiver.

— Quand ce matelot s'est présenté, l'en avez-vous averti?

— Non, monsieur; mais l'hôtel de la Corde c'est connu, je croyais qu'il le savait.

— Toutes les conventions sont bonnes, pourvu qu'il y ait consentement; vous rendrez à ce brave homme ses deux pences, et vous paierez les frais.

— On lit dans le *Journal du Tarn* du 14 septembre:

« On écrit de Castres: « La nouvelle vient de se répandre que le fameux Azais, dit l'empoisonneur, a été arrêté à Perpignan, où il se faisait passer pour une victime de la révolution de juillet, sous le nom de comte de Saint-Amans. Cet Azais, ex-notaire, a été condamné par contumace à la peine de mort comme parricide, par la Cour d'assises du Tarn. L'année dernière encore il était le terreur de notre pays; plusieurs maisons honorables lui avaient donné asile, on ne peut s'expliquer pourquoi. Enfin justice sera faite contre cet homme féroce qui a empoisonné sa mère et son frère. Cette nouvelle est aujourd'hui certaine; Azais a été arrêté; il est probable qu'il comparaitra devant le jury aux prochaines assises. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 23 septembre (trois heures). — Le cours de Paris n'est pas connu. Les affaires ont commencé avec apparence de baisse sur les fonds espagnols, l'actif offert à 22 1/8, le prix s'est relevé à 22 1/2 argent, on a même fait 22 5/8. On croit qu'il est arrivé des courtiers extraordinaires, car il y a des dispositions à acheter.

La décision prise hier par MM. les agents de change, relative à la fermeture de la bourse le 26, ayant rencontré de l'opposition chez les spéculateurs, parce qu'elle concordait avec la liquidation du 25 (dimanche), ajournée de droit au lendemain, MM. les agents de change n'ayant nullement l'intention de contrarier les intérêts, sont revenus sur leur décision. Il y aura bourse lundi comme à l'ordinaire.

Après la cote: actif 22 3/4 papier fin courant, argent au comptant. Les *Brasseries* 40g A; *Librairies* Haumann au porteur 122 A. en nom 105 P.

Anvers (deux heures). — Ardois 22 3/4 A. et demandés, Paris est connu.

Amsterdam, 22 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 51 1/4 5/8 1/2, 5 p. c. 99 3/8 5/8 3/8, billets de change 21 1/16 7/8 3/16, syndicat 94 3/4 5/8 3/4, société de commerce 177 1/2 181, Ardois pièces de 85 livres 22 3/8 23 3/8 1/8, grosses pièces 22 1/4 3/4, différée 9 9/2, passive 8 1/2, brésiliens 80 1/4 1/2; napes 94 1/2 92; russes 5 p. c. 102 1/2 3/4.

Les affaires se bornaient aujourd'hui pour les fonds nationaux à la dette active 2 1/2 p. c., et pour les fonds étrangers aux Ardois. Naturellement ils ont été tous affectés par les bas cours de Paris, Londres et Anvers. En attendant, il se présente toujours beaucoup d'acheteurs à ce bas prix, tant de la part des spéculateurs au comptant que pour couvrir les blancs à terme.

Paris, 21 septembre. — Si on voulait croire les sinistres prédictions des intéressés au mouvement que nous voyons aujourd'hui, il ne serait que le prélude de la baisse considérable qui devient imminente. Et, de fait, tant qu'il s'est agi de résister au ministère doctrinaire, de démontrer son impopularité jusque dans la finance, il était permis de douter que tous les fonds fussent être aussi gravement affectés; mais la pénible élaboration de ce ministère, a jeté partout des inquiétudes sérieuses; la confiance s'est retirée devant les incertitudes d'une haute volonté ne sachant où frapper pour être servie: la récente complication des événements de la Péninsule; la crainte que semble inspirer l'Italie; la baisse progressive des fonds anglais, l'attente chez eux d'un changement de cabinet; les terreurs de la bourse d'Amsterdam, tout cela doit nécessairement dominer l'assurance que l'on paraissait avoir. Si l'on excepte l'emprunt de don Miguel, qui à 14 gagne 1 p. c. sur le cours d'hier, tout est en baisse et offert; la réaction la plus remarquable porte sur la rente de Naples, descendue jusqu'à 97 5/8; ce fonds, en mains fermes pour sa majeure partie tenait le mieux naguère contre les faits accomplis. Il faut un prompt et loyal revirement pour arrêter les anxiétés qui menacent de bouleverser les intérêts matériels régénérés depuis 1830. Hors de là, il n'est point de prévisions possibles sur les catastrophes qui surgiront d'une crise aussi prononcée.

Paris, 22 septembre. — Actif espagnol 23 1/2 (baisse 1/2 p. c.) et tous les autres fonds très-faibles.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza en baisse, faute d'acheteurs; l'huile de lin sans affaires; tourteaux tiennent prix, grains avec peu d'affaires.

Le congrès médical s'est assemblé hier, à une heure, dans la salle gothique de l'hôtel-de-ville. Un grand nombre des principaux médecins et chirurgiens de Bruxelles et des autres villes, y assistaient. M. Seutin a ouvert la séance par un discours. M. Dieudonné, secrétaire, a lu ensuite le rapport des travaux de la commission permanente, depuis la clôture de la dernière session. M. l'échevin Van Volxem a remis ensuite, au nom de la société, une médaille en or, de la valeur de 500 fr., portant l'effigie du roi, à M. le docteur Pectermans, de Seraing, auteur du meilleur mémoire sur les moyens d'arrêter les progrès de la maladie syphilitique.

Le congrès a procédé ensuite à l'élection du bureau: ont été nommés président MM. le docteur Seutin, vice-présidents Van Mons et Daumerie, secrétaire général, Marinus, secrétaire-adjoint, Dieudonné et N... La commission permanente a été déclarée dissoute, et M. Marinus a prononcé un discours sur l'utilité des congrès scientifiques. Le reste de la séance a été consacré aux questions préparées par la

commission permanente. M. Mareq a lu un mémoire intéressant sur les inflammations spécifiques. M. le docteur Dugniolle a combattu les conclusions de ce mémoire, et la discussion a continué jusqu'à la fin de la séance.

Généralement les betteraves ont été d'un bon rapport cette année; la fabrication du sucre a déjà commencé dans quelques usines.

La Société Péruwésienne pour la fabrication du sucre de betterave, commence sa fabrication; celle dite Société de Peruwels est organisée et va bientôt ouvrir ses opérations.

(Industrie du Hainaut.)

Aujourd'hui, au sortir du service funèbre, pour les combattants de la révolution morts en 1830, le général Melinet a conduit les blessés à la place des martyrs et a prononcé une allocution, analogue à la circonstance, qui a produit la plus vive impression sur tous les assistants.

Malgré le mauvais temps le public a accueilli avec une faveur très marquée le beau concert d'harmonie donné aujourd'hui dans le kiosque du parc par le corps de musique de la garde civique de Bruxelles. On a ouvert le concert par la Brabançonne et la Marseillaise. Les fantaisies sur les mélodies de la Norma et du cheval de Bronze, font, par leur originalité, le plus grand honneur au compositeur M. Snel. Ces morceaux ainsi que les solos par M. Blaes, Jorez, Bachman, Sarravasch, Govarts, etc., ont été exécutés avec une rare perfection. Nous entendrons encore à la revue de lundi cette musique dont la formation est due à M. Snel, qui a eu le talent de faire distinguer son exécution par un aplomb et une élégance qu'on rencontre dans peu de musiques militaires.

LIÈGE, LE 24 SEPTEMBRE.

ELECTIONS PROVINCIALES.

Comme nous l'avons déjà dit, l'assemblée préparatoire qui a eu lieu mercredi dernier, à la Société d'Emulation, se composait de personnes appartenant à toutes les nuances d'opinion. Nous espérons que tous continueront à comprendre le caractère de la réunion. Elle n'est point exclusive. Quelques hommes intelligents et actifs se sont concertés pour aviser aux moyens de faire arriver au conseil de la province, les citoyens qui leur ont paru les plus propres à remplir leurs fonctions dans le sein de ces assemblées. Sans doute leurs choix sont tombés, autant que possible, sur des personnes qui avaient leurs sympathies politiques. Mais il est pourtant vrai de dire que la liste des vingt-neuf noms qu'ils ont soumise à leurs concitoyens, présentait des candidats qui auraient pu rallier toutes les opinions, et pour lesquels nous le répétons, on aurait pu voter la main sur la conscience, de quelque parti que l'on fut, pour peu qu'on désirât voir la province bien administrée. Nous aurions donc voulu voir la réunion plus nombreuse encore, car tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la province pouvaient y assister.

L'opinion que nous exprimons est celle de l'organe du comitèlibéral lui-même; il était libre à chacun, a-t-il dit en substance, de voter pour celui des vingt-neuf candidats qu'il préférerait. C'est ce qui a assuré le triomphe de MM. Nagelmackers et Destrievaux. Si nous avons bien compris le Journal de la Province, les électeurs pouvaient même sortir du cercle des candidats du comitè.

Nous ne cessons donc d'engager tous les électeurs à assister à l'assemblée de demain, où ils peuvent si grandement contribuer à faire tomber les choix sur des hommes modérés et amis de leur pays.

La réunion préparatoire qui se tiendra demain, à 10 heures du matin, à la Société d'Emulation sera importante et nous invitons MM. les électeurs à s'y rendre.

La première question qui sera agitée est celle de la limitation des votes dans un nombre déterminé de candidats.

Plusieurs électeurs se préparent à soutenir que, comme il ne reste plus que trois candidats à élire, il faut dresser une liste en nombre double parmi ceux qui, à l'assemblée de mercredi dernier, ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, sans avoir réuni la majorité absolue.

D'autres prétendent qu'on ne peut borner les choix de l'assemblée.

Ce sera à cette dernière à se prononcer sur cette grave question.

Voici au demeurant la liste en nombre double telle qu'on veut la proposer, avec le nombre de voix obtenu par chacun des candidats :

MM. De Copis-Méan (baron)	141 voix
Scronx, échevin	129 "
Dereux, avocat	129 "
L. Elias, négociant	115 "
Mockel, conseiller à la cour	106 "
Cloes, juge	102 "

Les citoyens, dont les noms suivent ont obtenu ensuite le plus grand nombre de suffrages : MM. A. Bernimolin, fabricant de savon; Lombard, docteur en médecine; Frédéric Behr, exploitant; Auguste Visschers, avocat; Braconier, exploitant; Koeller, avocat.

La décision de l'assemblée ne pouvant pas être prévue, nous engageons MM. les électeurs à rester compactes dans leurs suffrages; et si la résolution de la liste en nombre double est adoptée, notre choix ne pourrait pas être douteux, et nos vœux sont pour le succès de MM. :

- Scronx, échevin;
- Mockel, conseiller à la cour;
- Cloes, juge.

À MM. les Rédacteurs du POLYMOUE.

Je vous prie de vouloir bien faire connaître à vos lecteurs que je renonce à ma candidature au conseil provincial et que je prie les électeurs qui avaient bien voulu m'honorer de leurs suffrages de les reporter sur M. Cloes, juge. Agréés, etc. M. L. DEREUX, avocat.

Liège, le 24 septembre 1836.

HORRIBLE EMPISONNEMENT.

Le 19 juin 1836, une affreuse catastrophe épouvanta la commune de Genck, province de Limbourg, où demeure la famille Neuwissen.

Aldegonde Edekeus, au service de cette malheureuse famille, s'étant rendu le matin à la messe, fut saisi de vomissements en route, et obligé de quitter l'église, elle fut trouvée étendue dans la rue, recueillie dans une maison du village, et mourut vers quatre heures de l'après-midi.

Henri Neuwissen, père, fut également surpris par les vomissements pendant la grand messe; ramené chez lui par des voisins, il expira le lundi à six heures du matin.

Son fils Sébastien avait déjà succombé la veille, entre onze heures et midi, après les mêmes symptômes. Un autre de ses fils, Arnold Neuwissen, chez lequel ils se déclarèrent un peu plus tard, expira le lundi vers trois heures de l'après-midi.

Une cinquième personne vécut jusqu'au jeudi, onze heures du soir; c'était un vieux parent nommé Jean Panis, qui vivait depuis de longues années avec la famille Neuwissen.

Deux autres enfants, ainsi que Christina Eugelen, seconde servante, furent malades comme les autres; mais plus heureux ils échappèrent.

La mort simultanée de cinq personnes, la maladie de trois autres, firent naître des soupçons d'empoisonnement: ces soupçons furent confirmés par l'autopsie cadavérique, qui fit découvrir dans les estomacs et les intestins des victimes la présence d'une dose assez forte d'arsenic.

Toussaint Staus, qui avait épousé l'une des filles Neuwissen, demeure dans une commune aux environs. Le samedi soir il était venu chez son beau-père, avait souper avec la famille réunie et logé. Personne ne ressentit d'indisposition pendant la nuit. Il se leva entre quatre et cinq heures du matin, refusa l'offre de déjeuner que lui fit l'une des servantes qui était déjà levée, et partit en annonçant qu'il se rendait à Hasselt, où cependant il parut qu'il n'est pas allé. C'est après le déjeuner du même jour, qui se composa en partie des aliments conservés, à ce qu'on croit, du souper de la veille, que les huit personnes formant le ménage Neuwissen furent subitement atteintes de vomissements, et que cinq d'entre elles périrent bientôt.

Toussaint Staus, après une longue procédure, vient d'être déchargé d'accusation comme prévenu du crime d'empoisonnement; il aurait en pour résultat la mort de son beau-père, de deux de ses beaux-frères, d'une des deux servantes et de Jean Panis, et la maladie de trois autres personnes qui ont survécu.

Cette grave affaire sera jugée aux prochaines assises du Limbourg qui s'ouvrent le mois prochain à Tongres sous la présidence de M. le conseiller Haenen.

Le Handelsblad du 23, ne contient aucune nouvelle intéressante. Il donne des détails sur un incendie qui a éclaté, avant-hier, à Amsterdam, et dont voici le résumé: « Un incendie terrible a éclaté, à Amsterdam, au café du Nord, et a entièrement détruit la maison et celle contiguë. Deux maisons voisines ont aussi beaucoup souffert. Le fils du maître du café, âgé de 11 ans, a été étouffé par les flammes, et un étranger, logé au 3^e étage, ayant sauté par la fenêtre, est mort le lendemain. Trois autres personnes ont été blessées. »

La cour d'assises d'Anvers s'est occupée le 21 d'une affaire en calomnie par la voie de la presse. Il s'agissait d'un délit commis par la publication d'une lettre dans un journal de cette ville, dans laquelle on accusait le sieur Thoissier Desplaces, négociant à Paris, d'avoir été surpris volant au jeu son partner. L'éditeur du journal ayant fait connaître les auteurs de la lettre et ceux-ci ayant été déclarés tels par le jury, a été mis hors de cause. Les auteurs de la lettre étaient les sieurs Louis Delestré et Moritz-Bernard, oculiste-opticien. Le premier n'ayant pas comparu à l'audience, le ministère public s'est réservé de le faire juger par contumace, et il a été ensuite passé outre quant au sieur Bernard qui, ayant été déclaré coupable, a été condamné à un emprisonnement d'un mois, 300 fr. d'amende et aux frais du procès, tant envers la partie publique qu'envers la partie civile, le sieur Thoissier Desplaces. Le sieur Bernard s'est pourvu en cassation.

On écrit de Gand: La compagnie des sapeurs-mineurs, en garnison en cette ville, est occupée à construire, pour son instruction, dans la plaine Saint Denis, divers ouvrages de fortification. Ces militaires, pour faciliter et abréger le transport des gazons, avaient jeté un pont temporaire sur le fossé, profond de trois mètres et large de dix. Hier, ce pont s'est écroulé tout-à-coup, et a entraîné dans sa chute M. le capitaine Groulard, commandant cette compagnie et cinq autres sapeurs-mineurs, cependant il a repris connaissance, et on le croit maintenant hors de danger. Les deux sous-officiers ont également été blessés.

On écrit de Courtrai, 19 septembre: Le mouvement en toile va de mal en pire, et cependant les acheteurs français ne manquent de visiter notre marché, avec la même activité pour les achats qu'en pleine saison. Il y a donc de là à conclure que les magasins français, aussi bien que ceux de la Belgique, malgré les très grands achats faits dans le temps, se trouvent déjà peu assortis.

On lit dans la Gazette d'Augsbourg: M. Cassola, professeur de chimie à l'école militaire à Naples, a réussi à mêler dans un globe en verre du gaz hydrogène et de l'oxygène, dans la proportion où ils forment de l'eau, et de se servir de ce mélange, sans danger d'explosion, pour éclairer au moyen de chaux vive. Le mélange de gaz est conduit par un tube capillaire sur un petit morceau de chaux, qui s'échauffe tellement qu'il répand une lumière aussi vive que celle du jour. Sept appareils de cette espèce éclairaient la mer dans la direction des rayons lumineux à trois mille italiens; et au point de lire et distinguer les couleurs. Ce nouveau mode d'éclairage par le gaz sera introduit dans tous les ports du royaume.

Les transactions en marchandises ont eu beaucoup d'activité depuis quelques jours à Anvers; hier il a été vendu 750 balles de café, 250 balles de coton, 300 caisses 800 canastres de sucre, 40,000 livres de sucre raffiné et 3,000 hectolitres graine de colza.

On nous écrit de Roulers, 22 septembre: « Mardi 20 de ce mois, jour du marché, un chien enragé a traversé notre ville et y a mordu deux personnes et plusieurs chiens; on est parvenu à l'abattre dans le manoir d'une ferme, au moment qu'il y mordait le chien. »

On construit en ce moment, Marché-de-la-Chapelle, une baraque destinée à un cirque.

Le concours à la vente mobilière de M. le comte de Renesse, à Anvers, augmente chaque jour. On remarque un grand nombre d'étrangers pour la vente des médailles et monnaies des Pays-Bas.

La princesse Amélie d'Oldenbourg, qui est destinée à être la première reine de la Grèce, est née le 21 septembre 1818. Elle est fille du grand duc régnant et de la princesse de Suède, sœur du prince Gustave Wasa.

On voit actuellement aux Etats Unis d'Amérique un antique et superbe manuscrit du Pentateuque, divisé en deux volumes, de deux pieds de large et de soixante de long. Il vient originairement d'Europe, et a appartenu à une famille juive de cette contrée. Par suite des guerres de Bonaparte, cette famille tomba dans une profonde misère et fut obligée de quitter le pays qu'elle habitait. S'étant rendue en Hollande, elle y fut réduite à une telle extrémité que, malgré sa répugnance à se défaire du précieux manuscrit qui était désormais son seul bien, elle fut obligée de le mettre en gage. N'ayant pu le retirer, cette malheureuse famille le vit passer entre les mains de son créancier qui le vendit à un amateur américain.

Une singularité de ce manuscrit, c'est qu'il est entièrement écrit sur cuir. Cette circonstance lui donne une haute antiquité, puisqu'elle le fait remonter au-delà de l'époque où le parchemin fut employé dans la librairie.

(The Catholic Herald.)

Un jeune tigre vient d'être offert à la direction des jardins zoologiques de Liverpool, par le capitaine Kellock, commandant du vaisseau des Indes-Orientales, le Cestron. Cet animal a été donné par le Nizam d'Hydrabad à sir Robert Grant, gouverneur de Bombay. Il est d'une voracité extrême. Dans son trajet de Bombay à Liverpool, il a dévoré seize moutons. Le nom du Nizam qui a fait ce présent au gouverneur de Bombay est trop curieux pour ne pas l'immortaliser: Naveb Asif Jah Mozuffier al Moomalik Nizam al Mook Meer Furkbonhed Ali Khan Behadour Fossch Jung.

(Liverpool-Mail.)

VILLE DE LIÈGE.

PROGRAMME DES CÉRÉMONIES QUI AURONT LIEU LES 27 ET 30 SEPTEMBRE COURANT, EN COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1830.

Le 26 septembre, à 6 heures du soir, le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront la fête du lendemain.

Le 27 septembre, à 6 heures du matin, les cloches et le canon se feront également entendre, ce qui se renouvellera le même jour à midi et à 6 heures du soir.

Le drapeau d'honneur sera arboré à l'hôtel-de-ville.

Cet hôtel et les édifices publics seront illuminés.

Le 29, à six heures du soir, une salve d'artillerie et la sonnerie des morts annonceront la cérémonie du lendemain.

Le 30 septembre, à dix heures du matin, il sera célébré à la cathédrale, un service funèbre pour les victimes de septembre.

Les blessés, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garde civique, et des détachemens de la ligne assisteront à cette cérémonie religieuse.

Le drapeau d'honneur sera confié aux blessés de septembre.

A l'hôtel de ville, le 22 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège: Le secrétaire, DEMANX.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 23 SEPTEMBRE.

Naissances: 3 garçons, 1 fille.

Décès: 4 fille, 3 hommes, 2 femmes; savoir: Florent Stanislas Amour comte de Lannoy de Clerveaux, âgé de 76 ans, rentier, rue des Ravets, veuf de Clémentine Joseph Thérèse Françoise, princesse de Looz de Corswarem. — François Philippe Remi Palante, âgé de 55 ans, chapelier, rue Horschâteau, époux en secondes nocces d'Anne Joseph Bastia. — Jean Marnet, âgé de 21 ans, grenadier au 9^e régiment de ligne. — Anne Migollet, âgée de 66 ans, sans profession, rue St-Nicolas, épouse de Gilles Bierna. — Elisabeth Broncard, âgée de 61 ans, servante, rue de la Régence.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 25 septembre 1836, première représentation du 2^{mo} mois d'abonnement. Entrées de faveur supprimées.

La 1^{re} représentation des DEUX REINES, opéra comique en un acte, paroles de MM. Frédéric Soulié et Arnold, musique de M. Montpou.

Suivi de la 3^e représentation d'une DAME DE L'EMPIRE, vaudeville en un acte de MM. Ancelet et Paulin.

Le spectacle commencera par ELLE EST FOLLE, vaudeville en deux actes.

Lundi, 26, abonnement suspendu. La MUETTE DE PORTICI. La MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, vaudeville.

MM. Les titulaires qui voudraient conserver leurs loges, sont priés de faire retirer leurs coupons la veille avant 11 heures.

TAXE DU PAIN, du 24 septembre.

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.
Pain de ménage, 47 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE (CASINO.)

Dimanche, 25 septembre, HARMONIE à 4 heures. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de 5 à 6 heures pour, conformément au paragraphe 4 de l'article 24 du règlement, voter sur une proposition de la commission.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 84

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont

A VENDRE 135,000 BRIQUES. S'adresser à Joseph MÉLART, batelier, à la Malbais près Flône. 95

M. DUMOULIN, facteur de pianos, rue sur Meuse, n. 445, seul dépositaire de la maison *Roller et Blanchet*, tient outre ces instruments et ceux de sa fabrique, un choix de pianos de *Pape*, et en loue de différents prix. Il continue à accorder les pianos et se charge de les réparer. 87

SOCIÉTÉ ANONYME

CORDAGES D'ALOES BRÉVETÉS.

Le seul magasin pour les provinces de Liège et de Namur, se trouve chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université, n. 263, à Liège. Les prix sont inférieurs à ceux des cordes de chanvre. 6

LA VENTE D'UNE MAISON avec grange, étable, four, puits et un bonier de jardin et prairie arborée, situés au *Trishe Murson*, à Jupille, n'ayant pas en lieu de cause de l'absence de l'un des intéressés, EST REMISE au LUNDI 26 de ce mois, à 10 heures, en l'étude du notaire PAQUE. 90

POUR CAUSE DE DÉPART.

A VENDRE

UN SUPERBE COUPÉ ayant peu roulé. S'adresser quai d'Avroy, n. 621. 73

Ph. HORNUNG,

Rue de la Cathédrale (au bureau de l'ESPOIR),

A l'honneur de prévenir le public que ses ATELIERS de RELIURE, réunis à ceux de Mme la Ve. FONTAINE, avec laquelle il vient de stassocier, ont été transférés rue devant la Magdelaine n. 258.

Des nouvelles presses et des caractères neufs anglais, de même que des enjolivements du dernier goût qui viennent de leur être adressés de Paris et de Londres, les mettent à même de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien continuer à les honorer de leur confiance. 92

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties;

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

AU MAGASIN,

PLACE VERTE, N. 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, point de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité, grand assortiment de soie noire en deux anses larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2.50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

IMMEUBLES A LOUER.

En la salle du conseil de la fabrique de l'église St-Denis, à Liège, le notaire PAQUE procédera à la location aux enchères publiques de BIENS appartenant à LADITE FABRIQUE, situés dans les communes d'Avans, Loncin, Waremme, Mettecoven, Liège, Tilleur, Villers l'Évêque, Bergilé, Heneffe, Verlainne, Donceel, Bouevistier, Jupille, Grivegnée, Odeur, Kemexhe, Russion, Fexhe-au-Haut Clocher, Berloz, Ougrée, Velroux, Vivegnis, Fize le-Marsal et Remicourt, et dont les placards qui en contiennent la désignation seront affichés aux églises desdites communes.

On commencera à neuf heures du matin, savoir: le 37 de ce mois, jusqu'inclus l'article 30 de l'affiche; le 23 jusqu'inclus l'article 70, et le 30, jusqu'à la fin. 24

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Programme des leçons qui seront données à l'école spéciale de Commerce de Liège pendant le semestre d'hiver 1836-37.

PREMIÈRE DIVISION. — Droit commercial, économie politique, Histoire appliquée au commerce, Fonds publics, Tenue des livres tant en partie simple qu'en partie double, Arbitrages, Correspondance commerciale en différentes langues, Littérature française et allemande, Arithmétique commerciale, Mathématiques et Dessin linéaire; appliqué aux arts industriels.

DEUXIÈME DIVISION. — Langues française allemande et hollandaise, Style épistolaire, Arithmétique, Géographie, Histoire et Calligraphie.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'Anglais l'Italien et l'Espagnol.

Les leçons recommenceront, lundi, 3 octobre. S'adresser à M. J. CHARLIER, directeur de l'école spéciale de commerce, quai St-Léonard de 11 à 1 heure. 94

VENTE APRÈS DÉCÈS

Lundi prochain, 26 septembre, à 2 heures, M. DUSART, notaire, VENDRA au n. 756, rue Polierne, une quantité de VINS en cerceles et en bouteilles; plusieurs anciens TABLEAUX. 83

Le MARDI 4 octobre 1836, à 10 heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, pardevant M. Ophoven, juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais;

UNE MAISON sise à Liège, rue sur les Aires, n. 532, joignant à M. Grandjean et au béguinage St. André, occupée par Joseph Quoilin, charretier, et Marie Leponse, son épouse. — Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 71

ÉTUDE DE MAITRE DELEXHY,

NOTAIRE A LIÈGE.

A SURENCHÉRIR d'un 10^e jusqu'au 28 septembre à midi, LES PIÈCES DE TERRE suivantes, sises à LONGCIN.

- | | |
|---|-------|
| 1. 10 verges grandes, 6 petites, en fond de Néveau, adjudgée pour | 1,400 |
| 2. 4 verges, une petite, au Long-Fossé | 650 |
| 3. 8 verges, 13 petites, au même endroit | 1,225 |
| 4. 2 verges, 18 petites, au chemin de Waroux | 500 |
| 5. 19 verges, 8 petites au Long-Fossé | 2,900 |
| 6. 10 verges, 9 petites, au Haut-Cloky | 1,600 |
| 7. 12 verges, à la Croix du Major | 1,550 |
| 8. 5 verges, 17 petites, au chemin du Stockis | 775 |
- S'adresser audit notaire DELEXHY. 77

VENTE D'UNE MAISON,

SITUÉE AU FAUBOURG D'AMERCŒUR, A LIÈGE.

Mardi 11 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, place derrière l'hôtel de ville, une MAISON, cour, étable, fournil, forge et dépendances, cotée 190, située au commencement de la rue Basse-Wez, au faubourg d'Amersœur à Liège, joignant à la grande route, à la veuve Louis Foidart et à M. Franckinet.

Cette maison, par sa situation, est très-propre à toute espèce de commerce.

VENTE D'UN VIGNOBLE,

SITUÉ ASSEZ PRÈS DE LA PORTE VIVEGNIS,

A LIÈGE.

Mercredi 12 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, le notaire LAMBINON VENDRA au plus offrant, en son étude, sise place derrière l'hôtel de ville, une moitié indivise dans quatre verges grandes de VIGNOBLE, situé au faubourg Vivegnis à Liège, joignant du côté de Coronmeuse à M. Raick, et du côté de Liège à M. Destria.

S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions et avoir communication des titres de propriété. 88

Le VENDREDI 30 septembre 1836, à 11 heures du matin, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuve, Derrière-le-Palais, n. 443, procédé à la vente aux enchères publiques d'UNE MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liège, rue DES CROISIERS, portant le n. 213, enseignée ci-devant de la Boule-d'Or. Cette maison et le terrain qui en dépend, situés à proximité de la rue du nouveau pont, ont une superficie de 233 mètres et joignent à M. Fincoeur, à Mlle. Etienne, à M. De Crassier et à ladite rue des Croisiers. 2. Une MAISON et dépendances, sise à Liège, rue Féronstrée, n. 809, enseignée du Cœur-d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef, et joignant d'un côté à ladite rue de la Clef, de l'opposé à M. Goffart, de derrière à M. Carlier-Demet et de devant à la rue Féronstrée.

S'adresser pour plus ample renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude, à Liège, rue Féronstrée, n. 588 dudit M. GILKINET. 63

VENTE DE DEUX BELLES MAISONS, SUR LE QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Vendredi 30 septembre 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, savoir:

1^{er} lot. — UNE BELLE MAISON, située à Liège, quai de la Sauvenière, composée au rez de chaussée d'un beau salon, salle à manger, cabinet; au 1^{er} étage, d'un grand salon, 3 chambres à coucher; au second, 5 pièces, et au 3^e, chambres de domestiques et beau grenier. Offices, cuisines, cour, remises, écuries, etc.

2^e lot. — UNE MAISON à côté de celle ci-dessus désignée, ayant deux sorties, l'une sur le quai de la Sauvenière, et l'autre, sur la rue des Begards.

Ces deux maisons viennent d'être construites. Aux avantages d'une vue magnifique, elles réunissent toutes les commodités qu'on peut désirer. Elles seront vendues libres de charges et les plus grandes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement du prix.

S'adresser pour les conditions de la vente, à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 3

On désire LOUER à Liège, UNE MAISON de 7 à 9 pièces.

S'adresser à M. RENOZ, notaire. 4

BELLES PROPRIÉTÉS A VENDRE,

SISES A LOUVEIGNÉ SUR LA ROUTE DE LIÈGE A SPA ET SUR LES ROUTES PROJETTES DE LIÈGE ET DE MAESTRICHT A L'EMBLÈVE, A TROIS LIEUES DE LA PREMIERE DE CES VILLES.

Le 3 octobre 1836, le notaire RENOZ vendra publiquement en son étude, à 10 heures du matin, d'abord en masse ensuite en détail, les biens ci-après:

- 1^o UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE avec citerne, remise, écuries, cour et bosquet et un grand jardin bien arboré, entouré de murs, sur la mise à prix de 16,000
- 2^o UN VERGER en plein rapport 3,000
- 3^o UN BOIS, dit le Roné 1,200
- 4^o UNE FERME, nouvellement reconstruite, d'environ dix-neuf honniers avec petit bois et 300 peupliers de belle croissance. 22,000

Les propriétés bâties sont assurées contre incendie à concurrence de 22,000 fr.

Il y aura de grandes facilités pour les payemens.

S'adresser à M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 2

VENTE PAR LICITATION.

Le 28 septembre 1836, à 9 heures du matin, M. PARMEN-TIER, notaire, procédera au bureau de M. le juge de paix, du quartier de l'onest à Liège, rue Mont-St-Martin, à l'adjudication publique aux enchères, de la NUE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON avec ses dépendances, sise au faubourg St.-Marguerite, cotée 311, tenant d'un côté M. Delange, d'autre le sieur Macheroux.

S'adresser audit M. PARMEN-TIER. 89

VENTE DÉFINITIVE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

D'UN HAUT-FOURNEAU.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, rue Vinave d'He n. 43, à la vente aux enchères publiques d'un haut-fourneau à fondre le fer au moyen du charbon de bois ou du coke.

Ce HAUT-FOURNEAU auquel se trouvent réunies DEUX MAISONS avec JARDINS et PRAIRIES ainsi que des BATIMENTS servant à l'exploitation, le tout en très-bon état et comprenant en superficie environ un bonier et demi, est situé au hameau de SGLAINIAUX, commune de VEZIN, province de NAMUR, aux bords et sur la rive gauche de la Meuse, et à égale distance de Namur et de Huy, jouissant pour la soufflerie, d'un coup d'eau qui ne tarit jamais et qui fait mouvoir la roue placée à l'intérieur des bâtiments et à l'abri de la gelée, il est à portée des bois et des minerais, et par les avantages qu'il possède, notamment par le voisinage du chemin de fer projeté de Liège à Namur, cet établissement est susceptible d'une très grande extension.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au dit notaire BIAR, dépositaire des titres, ainsi qu'à Maître DELBOUILLE, notaire en la même ville et à M. l'avocat MARCHOT, à Namur. 976

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours et lieux ci-après désignés, à la VENTE par adjudication publique des COUPES de BOIS domaniaux de l'ordinaire 1837; savoir:

- 1^o A Liège, le 17 octobre 1836, à dix heures du matin des coupes situées dans l'arrondissement de Liège, etc.
- 2^o A Huy, le 18 octobre 1836, à dix heures du matin, de celles situées dans l'arrondissement de Huy.

On peut obtenir tous les renseignements désirables chez les agents forestiers respectifs.

Liège, le 22 septembre 1836.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE, l'aîné. 86

VENTE D'IMMEUBLES, SITUÉS EN LA COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

MARDI 27 septembre 1836, à deux heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, procédera à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des quartiers nord et est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve Derrière le Palais, des immeubles suivants, situés en la commune de Grivegnée:

1. UNE MAISON, petite cour, environ 4 verges grandes de jardin y contigu, situés en lieu dit Malvaux, tenant du levant et du nord à Dengis, du midi au chemin et du couchant à Belleflamme.

2. UNE PIÈCE DE TERRE de 6 verges grandes, sise au même endroit, tenant du levant à Dengis, du midi à Belleflamme et Borguet, du couchant à Servais Lambinon et du nord à Mathieu Duffet.

3. Une autre PIÈCE DE TERRE d'environ 10 verges grandes et demie, sise au bois de Breux, tenant du levant à Girouard, du couchant à M. Bastin, du midi à la Chaussée et du nord à M. le notaire Lambinon père.

S'adresser pour avoir communication des conditions et des titres de propriété à M. le juge de paix et au notaire susdit. 999

VENTE AUX ENCHÈRES

DE SIX MAISONS, SITUÉES RUE SUR LA FONTAINE, A LIÈGE.

LUNDI 10 octobre 1836, à 3 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville n° 1002, à la vente au plus offrant DE SIX MAISONS, portant les numéros 32, 34, 35, 36, 37 et 47, avec toutes leurs annexes, dépendances et petites cours respectives, le tout en bon état, situés rue sur la Fontaine, à Liège, à proximité du quai de la Sauvenière, tenant, savoir: les cinq premières, d'un côté à M. Ancion, fabricant d'armes, d'un autre à M. Philippe Joseph Voiturier, et des deux autres côtés à la rue sur la Fontaine et à celle conduisant au quai de la Sauvenière, et la sixième à M. le bourgmestre Jamme, M. Voiturier et la rue.

Cette vente se fera en masse ou en détail suivant le désir des amateurs.

S'adresser au notaire LAMBINON pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 52

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le MARDI 4 octobre 1836, à 10 heures du matin, les héritiers de feu Monsieur Pierre Nicolas Troigneux, en son vivant, curé à Lantremange, feront vendre aux enchères publiques par le ministère du notaire FRANCKEN, en la maison du sieur Guillaume Rutten, cabaretier à Thys, les immeubles dont le détail suit, savoir:

1. UNE FERME AVEC JARDIN et VERGER y attaché, contenant 53 perches 71 aunes (12 verges grandes 6 petites), située à Otrange au chemin de Lowaige, canton de Tongres, province de Limbourg, tenant du levant à la veuve Jean Prosmans et du midi aux Heniskenne;

2. UN VERGER dit Heniskenne, contenant 94 perches 81 aunes (21 verges grandes 15 petites) situé à Otrange, contre l'autre verger, tenant du levant au même verger et du midi aux biens communaux.

3. UN PRÉ dit le pré à l'eau contenant 88 perches 27 aunes (un bonnier 5 petites) situé à Otrange, près du verger précédent, tenant du levant à Henri Moers et à Fastré Lemestré, du midi aux biens communaux et du couchant aux Heniskenne.

4. UN JARDIN, avec prairie y attaché, contenant 41 perches 41 aunes (9 verges grandes 10 petites), situé vis-à-vis ladite ferme à Otrange, tenant du levant à Lambert Germis et du midi au chemin d'Otrange à Lowaige.

5. Une pièce de terre, contenant 15 perches 91 aunes (trois verges grandes 13 petites), située à Oreye, au chemin de Horpnael, tenant du levant aux enfans François Desart et du midi à la chaussée des Romains.

6. Une pièce de terre, contenant 19 perches 18 aunes (4 verges grandes 8 petites), sise à Oreye, au chemin de Horpnael, tenant du levant audit chemin et du midi aux représentants Thomas Leburton.

7. Une pièce de terre, contenant 41 perches 44 aunes (10 verges grandes), située assez près de la bruyère de Heurne, territoire d'Oreye, tenant du levant à la demoiselle Bellefroid et du midi à la veuve du notaire Botly.

8. Une pièce de terre, contenant 24 perches 86 aunes

(6 verges grandes) sise à Oreye tenant du levant aux enfans Jean Botly, du midi et du couchant à la veuve du notaire Botly.

9. Une pièce de terre, contenant 23 perches (5 verges grandes 11 petites) située à Oreye, en lieu dit fond de la Bruyère, tenant du levant à Arnold Moers, du midi au Séminaire de Liège, et du couchant à la veuve Servais Grisard.

10. Une pièce de terre, contenant 15 perches 96 aunes (3 verges grandes 17 petites), située à Oreye à la chaussée des Romains, tenant du levant à Lambert Léonard et du midi à la dite chaussée.

11. Une pièce de terre, contenant 45 perches 43 aunes (10 verges grandes 8 petites et demie), située à Vechmael, en lieu dit Eyckestraet, tenant du levant au sieur Houbrick et du midi à Madame Destockhem.

12. Une pièce de terre, contenant 29 perches 53 aunes (6 verges grandes 15 petites et demi), située assez près de la précédente, territoire de Vechmael, tenant du levant à Lambert Smets, et du midi au chemin dit Eyckestraet.

13. Une pièce de terre, contenant 78 perches 46 aunes (18 verges grandes), sise à Vechmael, en lieu dit Longstraet, tenant du levant aux enfans Tomsin, et du midi à Herman Verdians.

14. Une pièce de terre, contenant 15 perches 69 aunes (3 verges grandes 12 petites), sise à Vechmael, à la Chaussée des Romains, tenant du levant à Antoine Lemestré, et du midi à ladite chaussée.

15. Une pièce de terre de 36 perches 18 aunes (8 verges grandes 6 petites), située en lieu dit Passage de la Tomkenne, territoire de Vechmael, tenant du levant à Guillaume Digneffe, et du midi à la veuve Jean Prosmans.

16. Une pièce de terre, contenant 28 perches 65 aunes (6 verges grandes 10 petites et demi), située à Vechmael, en lieu dit Fond du Henisdael, tenant du levant à Joseph Prosmans, et du midi aux pauvres d'Otrange.

17. Une pièce de terre, contenant 39 perches 23 aunes (9 verges grandes), située en lieu dit Kaikenne, territoire de Vechmael, tenant du levant à la veuve Nicolas Kerstenue et du midi à Lambert Léonard.

18. Une pièce de terre, contenant 47 perches 8 aunes (10 verges grandes 16 petites), située à Otrange, en lieu dit Lait de beurre, tenant du levant au chemin du Pont et du midi à la veuve Noel Renson.

19. Une pièce de terre, contenant 13 perches 10 aunes (3 verges grandes 9 petites et demi), située à Otrange, en lieu dit Piedsente d'elle Tonkenne, tenant du levant à la fabrique de Looz et du nord à la Chaussée des Romains.

20. Une pièce de terre, contenant 20 perches 70 aunes (4 verges grandes 15 petites), située en lieu dit en Mielchamps, territoire d'Otrange, tenant du levant à la fabrique d'Otrange et du midi à la veuve Jean Jacques Happart.

21. Une pièce de terre contenant 30 perches 51 aunes (7 verges grandes), sise à Otrange, en lieu dit Brixevoie, tenant du levant à la fabrique de Looz et du midi, au notaire Francken.

22. Une pièce de terre, contenant 20 perches 71 aunes (4 verges grandes 15 petites), située près de la précédente, territoire d'Otrange, tenant du levant à la veuve Antoine Laruelle et du midi à la précédente.

23. Une pièce de terre, contenant 17 perches 11 aunes (3 verges grandes 18 petites et demi), sise à Otrange, en lieu dit derrière la prairie Louette, tenant du midi à Henri Digneffe et du nord à la veuve Servais Grisard.

24. Une pièce de terre, contenant 18 perches 20 aunes (4 verges grandes 3 petites et demi), située à Otrange, en lieu dit Des-ous le Thier de Regge, tenant du levant audit Thier, et du nord à la veuve Antoine Poismans.

25. Une pièce de terre, contenant 16 perches 45 aunes (3 verges grandes 15 petites et demi), située au même endroit que la précédente, territoire d'Otrange, tenant du levant à Lambert Léonard et du midi à Herman Francken.

26. Une pièce de terre, contenant 35 perches 74 aunes (8 verges grandes quatre petites), sise à Otrange au chemin Coq, tenant du levant à Guillaume Damont et du couchant à Antoine Lemestré.

27. Une pièce de terre, contenant 10 perches 98 aunes (2 verges grandes douze petites), située à Lowaige, en lieu dit Alteken, tenant du levant à Arnold Moers, et du midi à la Haute Voie.

28. Enfin, une pièce de terre, contenant 19 perches une aune (4 verges grandes 10 petites), sise à Lowaige, à la voie de la Spinette, tenant du levant aux enfans Mathieu Renson, et du midi à Joseph Prosmans.

Ces biens immeubles sont tenus à bail, qui expirera le 15 mars prochain, par le sieur Arnold Houbrex.

Cette vente présente toute sécurité, et les acquéreurs auront des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. BEGKERS, juge au tribunal civil à Liège, demeurant rue Pierreuse, n° 330, et audit notaire FRANCKEN, à Villers l'Evêque, pour en connaître les conditions. 998

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge: Des placemens de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles;

De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers;

De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières;

De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes;

De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires;

Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc.

Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable.

Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES 1° D'UNE

BELLE FERME

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtimens dans le meilleur état, construits en pierres, convertis en ardoises et tuiles et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2° D'UNE RENTE de 14 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Sichein et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain, à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé. 985

BOURSES.

PARIS, LE 21 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes entries like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Esp. D. ac. 5 %', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgiq. Empr. 1831', 'Banque de Belg.', '1er nov.', '24 0/0', '9 3/4', '6 7/8', '102 0/0', '124 0/0'.

AMSTERDAM, LE 22 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes entries like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2 %', 'Différée', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P-B', 'Russie, H. et C.', '1829, 5', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne, L. fl. 300f.', 'Lots de ld. 50 f.', 'Espagne, E. Ard.', 'Dito grad.', 'Dette différ. anc.', 'nouvel.', 'passive', 'Autriche, Métal. 5.', '64 3/8', '93 0/0', '000 0/0', '107 1/2', '23 1/8', '22 3/4', '9 1/2', '00 0/0', '8 0/0', '98 1/4'.

ANVERS, LE 23 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes entries like 'ANVERS, Det. active', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche, Métal.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Polos. Lots fl. 300.', 'fl. 500.', 'BRÉSIL, E. à L. 1824', 'ESAG. Empr. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette différ.', '105 0/0', '00 0/0', '99 0/0', '00', '00 1/2', '400 1/2', '000 0/0', '414', '682 00', '444 0/0', '132 1/2', '81 0/0', '22 1/2 23 1/2', '0 0/0', '8 0/0', '9 3/4', 'MÉTAL. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832', 'à An. 1834.', '91 0/0', '99 0/0', '00 0/0', '1 1/2 % p.', '1 1/2 % p.', '1 1/2 % p.', '2 mois', 'fl. 3 1/2 % p.', '40', '39 1/2', '35 1/4', '35 0/0', '1 1/2 % p. perte'.

CHANGES.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes entries like 'Amst., c. jours', 'Rotterdam, Idem', 'Paris, Idem', 'Lond. pr. Estr. c. j.', '2 mois', 'Ham. p. 40 Hb. c. j.', '2 mois', 'Bruxelles et Gand.', '1 1/2 % p. perte'.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 23 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été très fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 22 1/4 1/2 3/4 7/8 23, le 1/8 1/4 après 23 22 7/8 3/4 1/2 5/8 3/4 7/8 23 et resté 23 3/8 cours. Primes à nos 27 out 4 0/0.

BRUXELLES, LE 23 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes entries like 'Dette active', 'Emp. R., 50 cour.', 'Emp. de 50 mill.', 'Emp. dec. v. 1832.', 'Act. Société Gén.', 'So. de Com. de cv.', 'Ban. de Belgique.', 'So. du c. de S.-O.', 'S. Hauts-Four.', 'Banq. lanc.', 'S. du Cha. Flenu.', 'Wasme-Horru.', 'Sclennin.', 'Société nationale.', 'Levant de Flenu.', 'Charb. d'Ougrée.', 'Sars-Longchamps', 'Chemin de fer.', 'Fourn. des Venues.', 'Chatelineau.', 'St-Léonard.', 'Verreries Charleroi.', 'Espérance.', 'Dette active. Hol.', 'Synd. d'amort.', 'Lost. r. av. coup.', 'P. inscrip.', 'Métalliques.', 'Naples.', 'Emp. Ard. 1835.', 'P. Id. 1835.', 'P. Brésil Rotsch.', 'Rome.', '402 0/0 P', '407 0/0', '446 0/0 P', '420 0/0 P', '414', '420', '00 0/0', '00 0/0', '27', '404 0/0 P', '410 0/0 P', '22 1/2 A', '0 0/0', '0 0/0', '8 1/2', '49 3/4'.

VIENNE, LE 15 SEPTEMBRE.

Métalliques, 403 7/8. — Actions de la banque, 4346 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 SEPTEMBRE.

Le koff hanovrien V. Ankelina, venant de Bergen, chargé de stock-fisch. — La galjace mecklenbourgeoise Franz, venant de Riga, chargé de bois.

Le schooner norvégien 2 Sodskende, cap. H. Saldesen, venant de Bergen, chargé de 275 tonnes huile foie de morue pour M. Nicolai Dechamps, à Liège.

PLACE D'ANVERS, LE 23 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre brut. — 49 caisses Rio blanc (taché), prix non indiqué. raffiné. — Affaires sans importances par le défaut de marchandises disponibles, et prix soutenus.

Riz. — 25 tierçons Caroline nouveau à fl. 42 1/2.

Cuir. — 11 s'est fait 2,000 cuirs Rio; le prix n'a pas été indiqué.

Café. — Divers lots Batavia ensemble environ 400 balles, payées de 32 1/2 à 34 cents.

50 balles Chéribon jaunâtre, à 54 1/4.

70 Cuba blanchâtre, à 52.

300 Brésil très-ordinaire, à 30 3/4.

450 St Domingue, de 32 1/2 à 33 1/2.

Thés. — On a fait 10 caisses Hysonskin, à fl. 4 47.

VENTE PUBLIQUE.

Sucre. — Hier après-midi on a vendu 160 nattes Manille, pour cause d'avarie à fr. 05 en entrepôt.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.